



Indemnités suite a reforme medicale spycjologique

Par **kelcas**, le **08/03/2015** à **07:44**

Bonjour je suis militaire.j'ai été agressée en service en 2010 ...jai tout fai pour vivre normalement et cacher a tout le monde mon mal etre...pas le choix ...pas de famille a ce moment la en france....que mon travail dans ma vie... .mais depuis jai ete mutée au meme endroit que ce connard il y a deux ans avec ma famille (maris ..et trois enfants /famille recomposées) je vais au boulot mais je ne suis pas bien ...je suis suivie en ce moment medicament....en bref...cet agression a été reconnu au niveau militaire. ...jais 14 ans de service...je suis très mal dans mon travail pas du tout appréciée (en plus on ma obligée a monter son dossier de pension..alors que jai di a mon chef que je ne pouvais pas que j'avais eu un different avec lui)rnJe veu partir (il fai de la reserve je sui angoissé a l idée de le croisée. ..je suis dans les bureaux)rn1/ si je suis réformé spychologiquement ai je droit a ma pension militaire non decote??? rn2/ puis je être reclassee dan le civil tout de suite (meme femme de menage je men fou ...jen peu plus de prendre sur moi tout le temps et d etre notee comme une merde en plus)???rn3/ quels sont les papiers et les demarches a suivre ??rnDe plus suite a ce choc je suis devenu sourde des deux oreilles...ca cest fait petit a petit.....du coup aucune preuve que c liée a cet accident en service. ..donc b.....rnaidez moi sil vous plait.. si il ny a rien au bout ...je ferai semblant que tout va bien et je resterai a l armée en continuant avec mes cachets dès que jais des crises angoisses.... pas le choix je dois nourrir ma famille.....mais si je peux nourrir ma famille et ne plus etee angoissé tout les jours que je serai la plus heureuse.....en bou remerciant d avance